

RE: Aubert / l'enfant Naomi

Expéditeur : lionel aubert (lionel.aubert@yahoo.fr)

À : Bernard.TOMALAK@diplomatie.gouv.fr

Date : mercredi 23 avril 2008 à 11:33 UTC+2

Mon Colonel,
Bonjour,

Merci pour vos encouragements. Dans l'heure qui a suivi votre message, j'ai reçu une réponse extrêmement rapide (je tablais sur plusieurs jours) de la part du Conseil d'État.

Ils ont bien enregistré mes documents, y compris le document de la police congolaise que j'avais joint au dossier.

Mais ils concluent que ce n'est pas une preuve suffisante de l'enlèvement, et nous sommes déboutés...

Tant je vous disais auparavant que je me débrouillais, tant je ne sais plus maintenant comment prouver l'enlèvement. Je n'ose pas aller demander le certificat de décès de l'autre papa, et de toutes façons ils seraient capables de nous répondre que ça ne concerne que les autres, et que ce n'est toujours pas une preuve que Naomi a été enlevée. Si vous avez une idée, excusez-moi de faire appel à vous. Je répète également que je ne veux pas vous mous mettre dans une posture délicate par rapport à votre hiérarchie.

Merci pour tout,
Cordialement,

Lionel Aubert

--- En date de : Mar 22.4.08, Bernard TOMALAK <Bernard.TOMALAK@diplomatie.gouv.fr> a écrit :

> De: Bernard TOMALAK <Bernard.TOMALAK@diplomatie.gouv.fr>

> Objet: RE: Aubert / l'enfant Naomi

> À: lionel.aubert@yahoo.fr

> Date: Mardi 22 Avril 2008, 16h21

> Bonjour,

> Je vous souhaite bonne chance dans vos démarches.

> Colonel Bernard TOMALAK

> Attaché de Sécurité Intérieure

> Auprès de l'Ambassade de France à KINSHASA

> Tél. : 00 243 81 555 99 61

>

> -----Message d'origine-----

> De : lionel aubert [mailto:lionel.aubert@yahoo.fr]

> Envoyé : mardi 22 avril 2008 16:40

> À : bernard.tomalak@diplomatie.gouv.fr

> Objet : Re : Aubert / l'enfant Naomi

>

> Mon Colonel,

> Bonjour,

>

> Ma femme m'a appris que vous l'aviez reçue la

> semaine dernière. De mon côté,

> je souhaitais également vous tenir au courant de

> l'avancement ici en France

> de notre dossier, pour simple information.

>

> J'ai reçu la confirmation officielle le 8 avril

> (datée du 28 mars) de la
> commission de recours contre les refus de visas (Nantes)
> comme quoi les
> enfants de ma femme n'étaient pas les siens, et donc
> qu'on ne pouvait pas
> nous délivrer de visa. (Je pense que lorsque M. le Consul
> m'a dit qu'il ne
> pouvait rien faire, il était au courant de ce refus
> supérieur, mais pas moi)
>
> Depuis, je suis parti sur des référés auprès du Conseil
> d'État (procédure
> normale). Nous sommes donc en attente des décisions. Nous
> vous tiendrons au
> courant.
>
> Dans mon référé, je suis toujours obligé de me
> défendre, mais je ne voudrais
> pas que cela puisse être mal interprété : je n'ai
> absolument aucune
> animosité contre le consulat mais s'il me semble
> qu'il déclare "facilement"
> de faux papiers, je dois le signaler auprès de la Cour car
> c'est ce qui nous
> pénalise.
>
> Je fais aussi toujours la différence entre les personnes
> (fonctionnaires) et
> les "instructions" qui peuvent arriver d'en
> haut : je ne fais pas
> d'amalgame, et vous êtes plusieurs à conserver ma
> très grande gratitude dans
> cette affaire. Je le signale d'ailleurs dans ma
> requête (sans vous nommer,
> pour ne pas vous faire du tort).
>
> ---
> À part ça, les jours passent, et je ne suis plus tout à
> fait sûr que le
> marquage des billets que nous avons fait puisse être
> utilisé pour arrêter
> les ravisseurs (dont le tueur de l'autre papa
> décédé). Mais je suis toujours
> d'avis de tenter.
>
>
> Si vous avez un souci quelconque dans cette affaire,
> n'hésitez pas à me
> solliciter, ou ma femme.
>
> En vous remerciant encore,
>
> Cordialement,
>
> Lionel Aubert
>
>
> _____
> Do You Yahoo!?
> En finir avec le spam? Yahoo! Mail vous offre la meilleure
> protection
> possible contre les messages non sollicités
> <http://mail.yahoo.fr> Yahoo! Mail

Do You Yahoo!?

En finir avec le spam? Yahoo! Mail vous offre la meilleure protection possible contre les messages non sollicités
<http://mail.yahoo.fr> Yahoo! Mail